



Réf.: SCBD/BS/CG/KG/ps/77120

20 mars 2012

## RAPPEL <sup>1</sup>

### Réseau électronique de laboratoires et groupes de discussion en ligne sur l'identification d'organismes vivants modifiés

Madame/Monsieur,

La présente fait référence à la notification antérieure (2011-146) envoyée le 1 août 2011 invitant la désignation de laboratoires impliqués dans la détection et l'identification d'organismes vivants modifiés (OVM) en vue d'établir un réseau en ligne par l'intermédiaire du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB).

Le paragraphe 5 de la décision BS-V/9 invite les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique à désigner des laboratoires nationaux et internationaux de référence, en vue d'établir, par l'intermédiaire du CEPRB, un réseau en ligne de laboratoires, pour faciliter le recensement des organismes vivants modifiés et le partage d'information et de données d'expérience. De plus, la sixième réunion du Comité consultatif informel sur le CEPRB a recommandé que le Secrétariat explore la possibilité de faciliter les interactions au sein des laboratoires de détection via, par exemple, un forum en ligne.

Il me fait plaisir d'annoncer que le Réseau de laboratoires pour la détection et l'identification d'OVM a maintenant été lancé dans le CEPRB [http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal\\_art18/http\\_laboratories.shtml](http://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art18/http_laboratories.shtml). La première activité du Réseau consiste en une série de groupes de discussion en ligne qui ont débuté lundi, le 19 mars et qui continueront jusqu'au 30 avril 2012.

La deuxième activité du Réseau sera un atelier dont la tenue est provisoirement prévue en novembre 2012.

Les désignations au Réseau de laboratoires de détection et d'identification d'OVM sont acceptées sur une base continue et peuvent être effectuées par le biais du Centre de gestion du CEPRB en utilisant le modèle commun en ligne pour « Organisation de prévention des risques biotechnologiques, incluant Laboratoire pour la détection et l'identification d'OVM » disponible au :

Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques  
Points focaux nationaux CDB (là où des points focaux PCPRB n'ont pas encore été désignés)  
Points focaux nationaux CEPRB

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
OOP 10 / MOP 10

<http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/organization.shtml> (connexion requise). Une [version hors ligne](#) du modèle commun (connexion requise) peut également être téléchargée pour aider les utilisateurs à assembler et organiser l'information nécessaire avant la soumission.

Les laboratoires déjà enregistrés en tant qu'organisations au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sont invités à mettre à jour leurs dossiers existants en incluant de l'information additionnelle à propos de leurs activités relatives à la détection et à l'identification des organismes vivants modifiés.

Je vous remercie de votre coopération et soutien continu aux travaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias  
Secrétaire exécutif